

DECRET N° 80/589 /
portant nomination de Monsieur KOUKA
Jean en qualité de Directeur des Services
Administratifs et Financiers à la Direction
Générale des Affaires Sociales.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 7 Juillet 1979,
Vu le décret N° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret N° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres, sur proposition du Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur KOUKA Jean, Administrateur Adjoint de Santé est
nommé Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Direction
Générale des Affaires Sociales en remplacement de Madame DAMBENZET Thérèse
appelée à d'autres fonctions.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret
sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à Brazzaville, le 17 Décembre 1980

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances,

Pierre Bonien BISSOUKI-BOSSA.-

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-